

Prime d'intéressement

Les résultats pour la prime d'intéressement ont été dévoilés, l'établissement est à 98,13% au niveau des critères. **Attention, nous vous rappelons comme chaque année, que ces chiffres sont des moyennes en brut, ils sont estimatifs et provisoires et peuvent encore évoluer....**

La prime individuelle est évidemment calculée sur les Chiffres réels de chaque salarié. **Nous vous rappelons également que la présence effective a un impact sur le montant. Les périodes d'activité partielle n'ont pas d'impact sur le montant individuel contrairement aux périodes d'arrêt de travail pour maladie.**

Montant Moyen par catégorie (tous bénéficiaires)	
Ing & Cadres	2 519
Atam	2 318
Ouvriers	2 261
Total	2 397

Tendance vs Exercice précédent ↗

Montant Moyen par catégorie (CDI, Présent toute l'année, sans absence)	
Ing & Cadres	2 698
Atam	2 552
Ouvriers	2 508
Total	2 649

Prochaines étapes :

- Envoi par EPSENS des bulletins d'option aux bénéficiaires.
- Renvoi de la réponse des salariés quant à leur option de versement dans la date limite qui sera communiquée.
- Versement par EPSENS des primes sur les fonds du PEG/PERCO (pour les montants placés) et sur les comptes bancaires des bénéficiaires (Fin Juillet)
- Pour rappel : L'intéressement peut être tout ou partie perçu (le montant perçu est alors imposable), placé au PERCO et/ou au PEG (le montant placé n'est pas imposable). A défaut de réponse, la totalité de la prime est versée au PEG (fond Alstom B).

Pour toutes questions ou demande de précisions n'hésitez pas à vous rapprocher de votre délégué FO le plus proche ou nous contacter par téléphone ou mail (voir ci-dessous).

Nous contacter :

- Auprès de votre délégué FO le plus proche.
- Par téléphone au 06.87.39.05.26.
- Par e-mail : section-syndicale-fo.lrh1.fr.transport@alstomgroup.com

Nous rappelons que les communiqués, les accords collectifs applicables, sont disponibles sur le site internet <https://fo-lrh.org/>